



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 03 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 03 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, M. Maxime Clerc, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Alain Héraud

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Béatrice Leccia

Secrétaire de séance : M. Ange Monroig

DEL2021_016 Budget assainissement 2021 – Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts en 2020 selon la répartition suivante :

| Affectation budgétaire | Budget annexe assainissement 2020 | Montant maximum autorisé (25% des crédits inscrits) |
|--|-----------------------------------|---|
| Chapitre 23 – immobilisations en cours | 820 390,00 € | 205 097,50 € |

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts au budget annexe assainissement d'investissement 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation présentée ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

| | |
|----------------|----|
| Présents | 25 |
| Procurations | 01 |
| Nombre de voix | 26 |
| Pour | 26 |
| Contre | 00 |
| Blancs | 00 |

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

